

Ville de Rouen

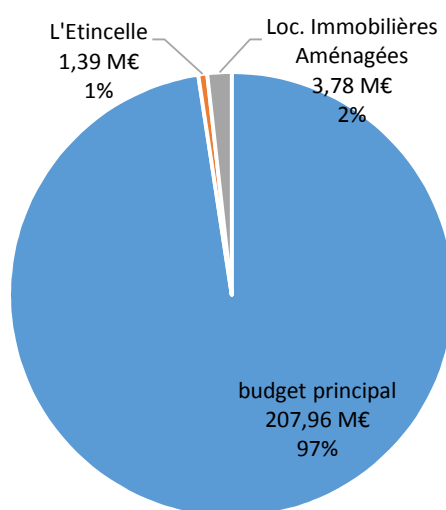
RAPPORT DE PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2020

Budget principal

L'EQUILIBRE GENERAL

Le budget général pour l'année 2020 s'équilibre, tous budgets et tous mouvements confondus à 213.125.723,00 €, dont 190.150.957,00 € en mouvements réels et 22.974.766,00 € en mouvements d'ordre.

Le budget principal représente plus de 97 % du budget général.



Répartition du budget général : 213,13 M€

| | section de fonctionnement | section d'investissement | total |
|--|---------------------------|--------------------------|-------------------------|
| Budget principal | 159.407.273,00 € | 48.552.951,00 € | 207.960.224,00 € |
| Budget annexe l'Etincelle | 1.296.182,00 € | 93.000,00 € | 1.389.182,00 € |
| Budget annexe Locations Immobilières Aménagées | 191.482,00 € | 3.584.835,00 € | 3.776.317,00 € |
| total | 160.894.937,00 € | 52.230.786,00 € | 213.125.723,00 € |

En mouvements réels, les dépenses du budget général s'équilibrent à 139.867.672,00 € en section de fonctionnement et 50.283.285,00 € en section d'investissement.

| | section de fonctionnement | section d'investissement | total |
|--|------------------------------|-----------------------------|-------------------------|
| Budget principal | 138.626.543,00 € | 46.617.951,00 € | 185.244.494,00 € |
| Budget annexe l'Etincelle | 1.218.182,00 € | 93.000,00 € | 1.311.182,00 € |
| Budget annexe Locations Immobilières Aménagées | 22.947,00 € | 3.572.334,00 € | 3.595.281,00 € |
| total | 139.867.672,00 € | 50.283.285,00 € | 190.150.957,00 € |

Hors gestion active de la dette, le financement des dépenses d'investissement du budget général est assuré à hauteur de 42,50 % par l'épargne dégagée au titre du fonctionnement (soit 20,08 M€) et 23,54 % par les ressources propres d'investissement (soit 11,12 M€), proportions conformes aux règles de bonne gestion.

L'emprunt d'équilibre prévisionnel (tous budgets confondus) s'établit à 16,04 M€ représentant 33,95 % du financement des dépenses d'investissement.

| BUDGET GENERAL (consolidation budget principal + budgets annexes) | dépenses | recettes |
|---|---------------|----------------------|
| Total dépenses investissement (hors gestion active de la dette) | 47 241 618,00 | 47 241 618,00 |
| Ressources propres d'investissement | | 11 121 232,00 |
| Autofinancement | | 20 079 765,00 |
| Emprunt d'équilibre | | 16 040 621,00 |

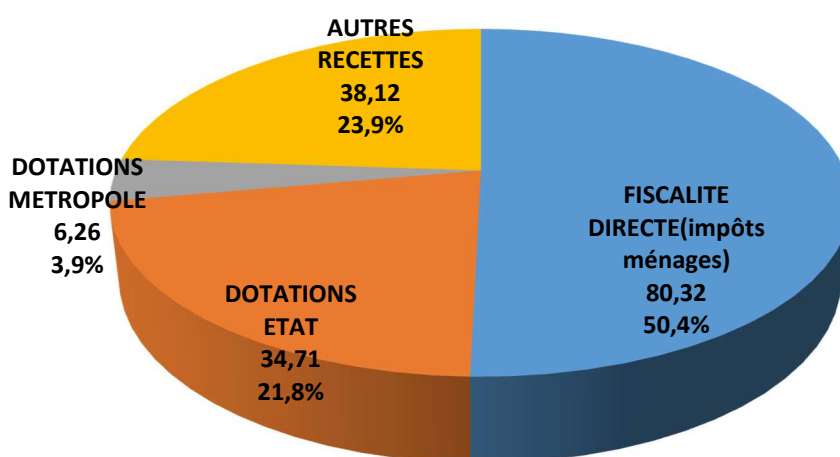
BUDGET PRINCIPAL

I. FONCTIONNEMENT

1. Les recettes de fonctionnement 2020

⇒ Répartition des recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement prévues par la Ville au titre du BP 2020 s'élèvent à 159.407.273,00 €, en progression de + 1,93 % soit + 3,02 M€ par rapport au BP 2019 (156.386.057,00 €) et se répartissent de la façon suivante :



Au titre des recettes de fonctionnement, le budget 2020 se caractérise par :

- Une augmentation de la prévision du produit de la fiscalité directe (+ 2,3 M€) entre le BP 2019 et le BP 2020, s'expliquant par une évolution forfaitaire importante des bases imposées en 2019 (+ 2% notifié en mars 2019, après le vote du BP 2019). Aucune hausse des taux municipaux n'est prévue au BP 2020 ;
- La stabilité des dotations versées par l'Etat à la Ville, hormis une évolution de la Dotation de Solidarité Urbaine, seule variable dynamique de la Dotation Globale de Fonctionnement ;
- Le maintien des dotations (attribution de compensation et dotation de solidarité communautaire) de la Métropole, aucun transfert de compétences n'étant intervenu en 2019 ;
- Une progression contenue (+ 0,5 M€ soit + 1,3 %) des « autres recettes de fonctionnement », limitée pour l'essentiel à l'inflation.

a. Fiscalité directe : 80,3 M€

Représentant plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement, le produit de fiscalité directe locale estimé pour le BP 2020 s'élève à 80,3 M€.

Cette estimation s'appuie sur une évolution forfaitaire des bases arrêtée dans le Projet de Loi de Finances (PLF) par le Gouvernement pour 2020, qui s'élève à 0,9 % et une progression physique de ces bases de 0,5 %.

La progression du produit perçu est donc uniquement liée à l'évolution des bases fiscales. Les taux communaux de taxe d'habitation et de taxes foncières demeurent inchangés en 2020, affichant une stabilité depuis 2016.

Les taux d'imposition sont donc les suivants pour 2020 :

- Taxe d'habitation : 22,22 % ;
- Taxe sur les propriétés bâties : 23,35 % ;
- Taxe sur les propriétés non bâties : 27,88 %.

Le produit de fiscalité directe locale se décompose ainsi :

| en M€ | CA 2014 | CA 2015 | CA 2016 | CA 2017 | CA 2018 | CA 2019 estimé | Prévisions BP 2020 |
|------------------------------|---------|---------|---------|---------|---------|----------------|--------------------|
| Taxe d'habitation | 33,42 | 34,49 | 35,89 | 35,97 | 36,7 | 37,69 | 38,03 |
| Taxe sur le foncier bâti | 37,68 | 38,09 | 39,75 | 40,12 | 40,7 | 41,34 | 42,12 |
| Taxe sur le foncier non bâti | 0,11 | 0,11 | 0,14 | 0,14 | 0,15 | 0,15 | 0,15 |

⇒ Réforme de la fiscalité locale :

Le PLF pour 2020 acte de la suppression totale de la taxe d'habitation sur les résidences principales avec une mise en œuvre progressive entre 2020 et 2023.

Dès 2020, ce sont 80 % des foyers fiscaux qui en seront totalement exonérés. Pour les autres foyers (20 %), l'allègement sera de 30 % en 2021 et 65 % en 2022 pour aboutir en 2023 pour tous les foyers fiscaux à une exonération totale.

A compter de 2021, le dégrèvement de taxe d'habitation sera transformé en exonération et le produit de taxe d'habitation qui continuera à être acquitté, sera affecté à l'Etat.

Les taxes d'habitation sur les résidences secondaires et sur les logements vacants seront, quant à elles, maintenues et versées au bénéfice des communes.

Le PLF pour 2020 confirme également le schéma de substitution des ressources fiscales.

Dès le 1^{er} janvier 2021, la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties sera transférée aux communes.

L'Etat compensera aux communes la différence entre la recette de taxe d'habitation supprimée et la ressource de taxe foncière départementale transférée avec activation d'un mécanisme correcteur afin de neutraliser les écarts de compensation.

b. Les dotations de l'Etat : 34,71 M€

Quasiment stable par rapport au montant global des dotations notifiées par l'Etat à la Ville au titre de l'année 2019 (soit + 0,18 %), la prévision du montant des dotations de fonctionnement versées par l'Etat à la Ville s'établit à 34,71 M€ (+ 0,06 M€ par rapport à 2019).

| M€ | Notifié 2014 | Notifié 2015 | Notifié 2016 | Notifié 2017 | Notifié 2018 | BP 2019 | Notifié 2019 | BP 2020 |
|--|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|--------------|-----------------|--------------|
| Dotation forfaitaire | 36,35 | 32,96 | 29,26 | 27,60 | 27,41 | 27,26 | 27,23 | 27,00 |
| Dotation de solidarité urbaine | 2,41 | 2,43 | 2,46 | 2,97 | 3,26 | 3,53 | 3,52 | 3,80 |
| Attributions compensatrices fiscalité | 2,61 | 2,59 | 2,27 | 2,63 | 2,66 | 2,66 | 2,85 | 2,87 |
| Autres dotations | 1,04 | 0,85 | 1,26 | 1,12 | 1,08 | 1,04 | 1,04 | 1,04 |
| TOTAL DOTATIONS ETAT | 42,41 | 38,83 | 35,25 | 34,30 | 34,41 | 34,49 | 34,64 | 34,71 |

L'estimation du montant des dotations de l'Etat au profit de la Ville de Rouen pour l'année 2020 repose sur les hypothèses suivantes :

- **Dotation forfaitaire** : principale dotation de l'Etat versée aux communes, ses modalités de calcul ne sont pas modifiées pour l'année 2020. Son montant est déterminé à partir du montant perçu en 2019. Un écrêtement est pratiqué (afin de financer l'augmentation des enveloppes de la DGF dédiées à la péréquation) lorsque le potentiel financier n-1 par habitant de la commune est supérieur à 75% du potentiel financier moyen par habitant n-1 de l'ensemble des communes. Ainsi, la dotation forfaitaire 2020 devrait être écrêtée d'un montant estimatif de 134.538 €.
- **Dotation de solidarité urbaine** : destinée à aider les communes de plus de 5.000 habitants, la DSU est la plus importante des dotations de péréquation. Depuis sa réforme, la DSU est désormais versée aux 2/3 des communes de plus de 10.000 habitants selon un classement qui dépend du potentiel financier (30%), du revenu (25%), des bénéficiaires d'aides au logement (30%) et des logements sociaux (15%). Au vu de ses indicateurs, la Ville devrait bénéficier en 2020 d'une majoration, estimée à ce stade à 273.000 €, du montant de la DSU qu'elle a perçu en 2019.
- Stabilité de la **dotation générale de décentralisation**, inscrite à hauteur d'1 M€ ainsi que des attributions de compensation de fiscalité, dont le montant notifié en 2019 est reconduit pour 2020.

c. Les dotations de la Métropole : 6,26 M€

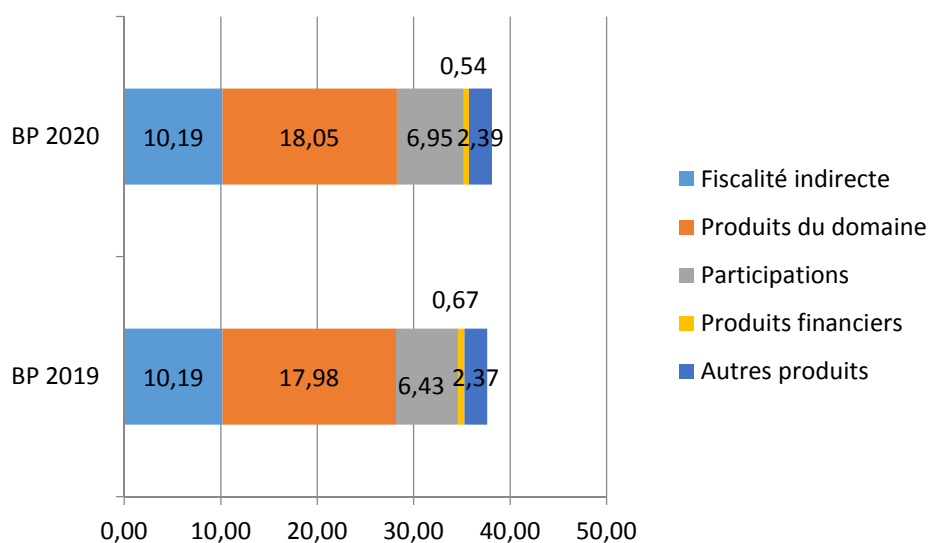
S'établissant à près de 6,26 M€, les dotations en provenance de la Métropole sont composées de l'allocation compensatrice, prévue à 3,63 M€ et de la dotation de solidarité communautaire inscrite à hauteur de 2,62 M€.

Ces montants demeurent stables par rapport aux dotations inscrites au BP 2019, aucun nouveau transfert de compétences n'étant intervenu au cours de l'année écoulée.

d. Les autres recettes de gestion : 38,12 M€

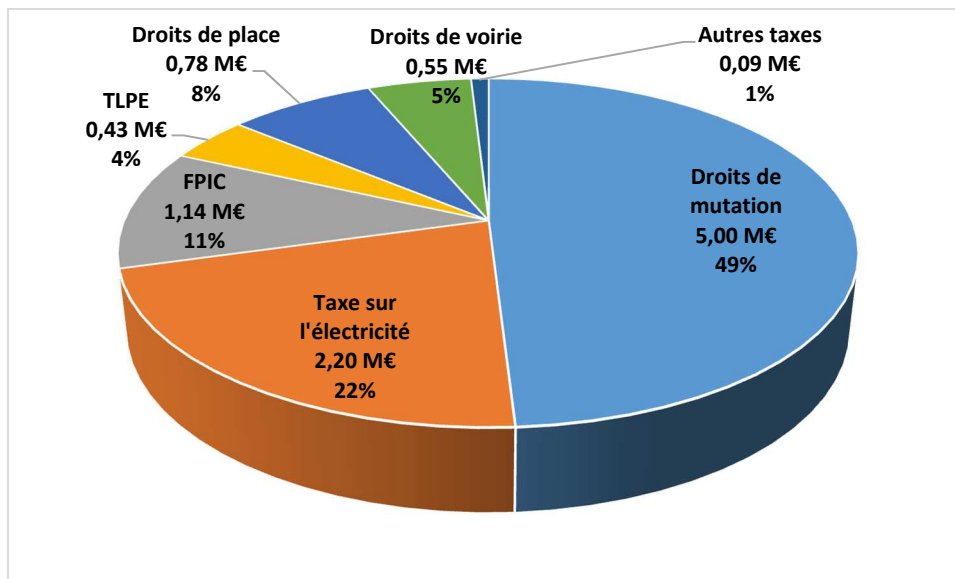
Estimées au BP 2020 à hauteur de 38,12 M€, les autres recettes de gestion représentent quasiment 24 % de la globalité des recettes de fonctionnement de la collectivité. Ces recettes peuvent être classées de la façon suivante :

| M€ | BP 2014 | BP 2015 | BP 2016 | BP 2017 | BP 2018 | BP 2019 | BP 2020 |
|---------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| Fiscalité indirecte | 7,82 | 8,12 | 9,08 | 9,39 | 9,71 | 10,19 | 10,19 |
| Produits du domaine | 10,72 | 12,41 | 14,18 | 14,21 | 15,29 | 17,98 | 18,05 |
| Participations | 6,73 | 6,52 | 5,59 | 5,94 | 6,32 | 6,43 | 6,95 |
| Produits financiers | 1,01 | 0,83 | 1,02 | 0,90 | 0,79 | 0,67 | 0,54 |
| Autres produits | 5,01 | 4,17 | 2,71 | 2,87 | 2,43 | 2,37 | 2,39 |
| TOTAL | 31,29 | 32,02 | 32,55 | 33,29 | 34,54 | 37,63 | 38,12 |



⇒ Fiscalité indirecte : 10,19 M€

Représentant plus du quart des « autres recettes de fonctionnement », le produit généré par les impôts indirects demeure stable entre les prévisions du BP 2019 et celles du BP 2020.



Les droits de mutation constituent la composante principale du produit de la fiscalité indirecte et sont estimés à 5 M€ au BP 2020.

Le produit de la fiscalité indirecte est également composé de la taxe sur l'électricité pour 2,2 M€.

Ces recettes comprennent aussi les recettes liées aux droits de place (marchés et foires) pour 0,78 M€, les droits de voirie pour 0,55 M€ ou encore la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) pour 0,43 M€.

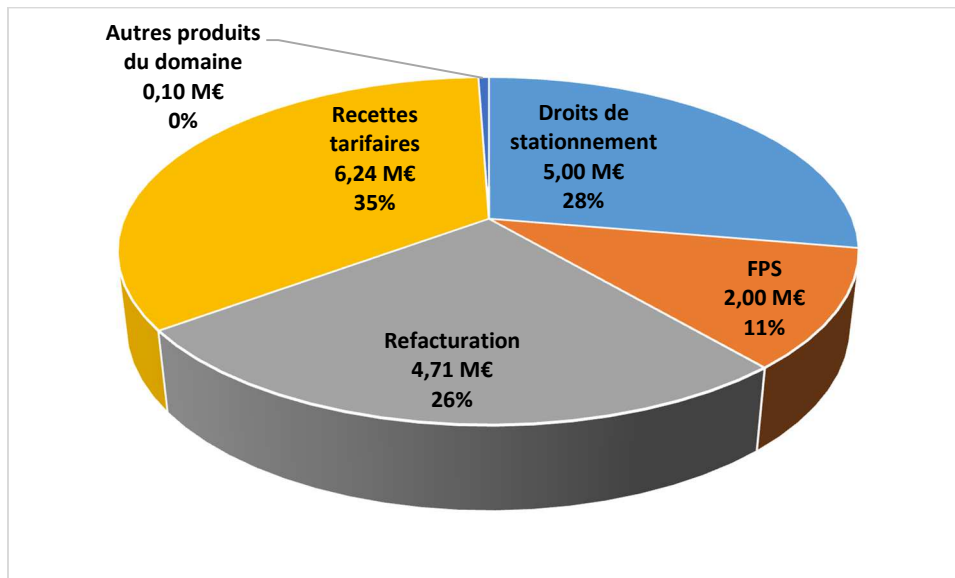
Est également comptabilisée dans cette catégorie, la recette provenant du Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC).

La Métropole est en effet depuis 2015 bénéficiaire de ce mécanisme qui assure une péréquation entre collectivités et répartit une fraction du montant qui lui est attribué entre ses communes membres.

Une somme prévisionnelle d'1,14 M€ est inscrite au BP 2020 et sera corrigée en cours d'année en fonction du montant définitif notifié à la Ville par les services de l'Etat.

⇒ Produits du domaine : 18,05 M€

Après une forte progression de cette catégorie de recettes entre 2018 et 2019, correspondant à la mise en place de la refacturation des prestations rendues par la Ville à la Métropole au titre de la convention de gestion relative à la patinoire, le montant global inscrit en 2020 au titre des produits du domaine est quasiment stable (+ 73,5 K€ soit + 0,4 %) par rapport aux prévisions du BP 2019.



- Stationnement payant sur voirie

Avec 7 M€ de recettes inscrites au BP 2020, les droits de stationnement sur voirie représentent plus du tiers des produits du domaine.

5 M€ sont prévus au titre de la redevance de stationnement acquittée par les usagers et 2 M€ correspondent au règlement du forfait post – stationnement (FPS) par les automobilistes ayant omis de s’acquitter de la redevance de stationnement.

Ces recettes sont encaissées par la Société Publique Locale Rouen Normandie Stationnement, dans le cadre d’une délégation de service public mise en place depuis le 1^{er} janvier 2018.

En contrepartie des missions exercées, la SPL Rouen Normandie Stationnement reçoit de la part de la Ville une rémunération composée de deux volets :

- Une part fixe, correspondant aux charges fixes supportées par la SPL pour la mise en œuvre des missions qui lui sont confiées. Le montant spécifié dans le contrat de concession de cette part fixe est d’1,29 M€ ;
- Une part variable correspondant à un pourcentage des recettes encaissées par la Ville au titre du stationnement payant sur voirie et des forfaits post- stationnement réglés par les automobilistes. Une dépense prévisionnelle de 0,84 M€ a été prévue à ce titre.

La loi prévoit également un reversement du produit des forfaits de post – stationnement à l’EPCI de regroupement, pour la réalisation des opérations destinées à améliorer, notamment les transports en commun. Ce reversement entre la Ville et la Métropole s’effectue « déduction faite des coûts de mise en œuvre des forfaits de post – stationnement » et est estimé à 1,4 M€ pour l’année 2020.

- Refacturation des prestations effectuées par la Ville dans le cadre de l'exécution de conventions de gestion

Inscrites à hauteur de 4,71 M€ au titre du BP 2020, ces recettes sont constituées des remboursements à hauteur de 3,41 M€ (en baisse de 0,97 M€ par rapport aux recettes inscrites au BP 2019) par la Métropole au budget de la Ville dans le cadre des conventions de gestion signées entre les deux collectivités.

Cette diminution s'explique par la fin de la convention relative à l'entretien des Musées de la Ville, dont la gestion sera intégralement effectuée par la Métropole à partir du 1^{er} janvier 2020 (0,79 M€ de refacturation inscrite au BP 2019). Il en est de même pour les dépenses relatives au bâtiment de la patinoire.

Les différentes conventions de gestion donnant lieu à refacturation à la Métropole sont les suivantes :

- Convention de gestion de la patinoire : 1,77 M€ ;
- Convention de prestations concernant les espaces publics (correspondant notamment à la refacturation concernant la voirie des astreintes supportées par la Ville tant au niveau du personnel que du matériel, à l'entretien des espaces verts situés autour des musées ainsi qu'autour des zones d'activité économique, tout comme les activités de signalisation et de valorisation du patrimoine naturel et paysager) : 1,16 M€ ;
- Convention d'entretien des véhicules : 0,47 M€.

En application de la conclusion d'une convention de services entre la Ville et son CCAS, certaines prestations réalisées au bénéfice de ce dernier par les services municipaux sont refacturées au CCAS. La refacturation de ces différentes prestations (informatique, logistique, gestion du personnel) est estimée à près de 0,39 M€ pour 2020.

- Les recettes tarifaires

Elles représentent un montant global de 6,24 M €. Elles sont notamment composées des recettes liées à la facturation des prestations de restauration collective pour 2,14 M€, des prestations de garde d'enfants dans les crèches municipales pour 1,01 M€, des droits d'entrée dans les équipements sportifs de la Ville pour 0,76 M€ ou encore la facturation des prestations périscolaires assurées par du personnel de la Ville pour 0,86 M€. Sont également comprises dans le périmètre de ces recettes tarifaires les participations des familles à l'inscription de leurs enfants au Conservatoire à Rayonnement Régional pour 400 K€.

Les actualisations tarifaires qui seront proposées au cours de l'année 2020 seront effectuées dans la limite du taux d'inflation (soit + 1,6 %).

⇒ Les produits financiers : 0,54 M€

Les recettes financières sont composées à hauteur de 349.000 € du produit généré par les swaps contractés par la Ville et pour 188.667 € du remboursement de dette par la Métropole.

⇒ Les participations : 6,95 M€

Elles sont majoritairement constituées de participations de la Caisse d'allocations familiales (CAF).

La participation globale de la CAF concernant la petite enfance est en nette progression par rapport au montant global inscrit au BP2019.

Au-delà de la prestation de service globale pour la petite enfance s'élevant à 3,26 M€, s'ajoutent la partie « enfance » du Contrat Enfance Jeunesse pour 0,59 M€ ainsi qu'un bonus au titre de la mixité sociale de 0,32 M€ instauré par la CAF en 2019 et destiné aux équipements qui accueillent un grand nombre de familles à faibles ressources. Une aide complémentaire, estimée à 30.000 €, sera également versée pour l'accueil des enfants porteurs de handicap, dans les crèches municipales.

Des prestations sont par ailleurs versées par la CAF, dans le cadre de l'accompagnement à la scolarité et de l'organisation des accueils de loisirs. 1,34 M€ sont inscrits au BP 2020 à ce titre.

L'Etat verse également à la Ville quelques dotations et participations destinées à financer l'activité du Conservatoire à Rayonnement Régional (0,18 M€), l'organisation des élections, du recensement de la population et la délivrance des titres d'identité (0,16 M€) ou encore les actions intégrées dans le contrat de Ville (0,1 M€).

⇒ Les autres produits : 2,39 M€

Ils sont notamment composés du produit des loyers pour 0,99 M€ et de la participation du personnel aux tickets restaurants pour 0,86 M€.

Des remboursements de rémunération de personnel et de charges sociales sont également estimés à près de 0,27 M€.

2. Les dépenses de fonctionnement 2020

Le niveau des dépenses réelles de fonctionnement proposé au BP 2020 est en diminution d'1,79 M€ (soit - 1,28 %) par rapport au montant des dépenses votées au BP 2019.

L'ensemble des grandes catégories de dépenses de fonctionnement de la Ville est concerné par cette évolution à la baisse.

| | BP 2014 | BP 2015 | BP 2016 | BP 2017 | BP 2018 | BP 2019 | BP 2020 | Evolution BP 20/BP 19 |
|-----------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|----------------------------------|
| Dépenses de personnel | 94,36 | 90,78 | 85,79 | 87,53 | 86,35 | 86,00 | 85,89 | -0,12% |
| Charges financières | 8,86 | 8,75 | 6,99 | 6,23 | 5,54 | 4,80 | 3,63 | -24,29% |
| Autres dépenses | 54,44 | 49,96 | 47,73 | 46,58 | 48,17 | 49,61 | 49,10 | -1,03% |
| TOTAL | 157,66 | 149,49 | 140,51 | 140,34 | 140,07 | 140,41 | 138,62 | -1,28% |

a. Les dépenses de personnel

Représentant 61,97 % des dépenses réelles de fonctionnement, la maîtrise de la masse salariale demeure un enjeu prioritaire du pilotage budgétaire de la collectivité.

Depuis 2014 des économies importantes ont été faites permettant de contenir la hausse des dépenses de personnel et de maintenir l'évolution sur 5 ans à une quasi stabilité.

De ce fait, l'objectif de stabilité des dépenses de personnel en 2019 par rapport à 2018 sera atteint.

| M€ | CA 2014 | CA 2015 | CA 2016 | CA 2017 | CA 2018 | CA 19 projeté | BP 2020 |
|--------------------------------------|---------|---------|---------|---------|---------|---------------|---------|
| Dépenses de personnel (chapitre 012) | 85,72 | 85,45 | 84,62 | 86,73 | 85,82 | 85,80 | 85,90 |

L'exigence de maîtrise de la masse salariale a été reconduite pour la préparation du BP 2020. L'objectif est d'atteindre une quasi stabilité des dépenses de personnel entre les exercices 2019 (compte administratif projeté) et 2020. Ainsi 85,9 M€ de dépenses de personnel sont proposés au budget primitif 2020

Cette stabilité globale nécessite, comme toutes les années précédentes, de conduire une politique de gestion des compétences des agents, par des accompagnements sur mesure aux redéploiements internes, tout en tenant compte de l'évolution des carrières des agents, conséquences individuelles des dispositifs statutaires de promotions internes et d'avancements de grade, des reclassements indiciaires liés à la mise en œuvre de la réforme dite PPCR-Lebranchu (parcours professionnels, carrières et rémunérations) ou encore des événements propres à 2020, comme l'organisation des élections municipales en mars. Seul le pilotage fin de l'évolution de la masse salariale, par la mise en place de processus internes reconnus comme innovants dans la gestion de cette contrainte, permet d'atteindre les objectifs fixés.

Ainsi, en dépit des transferts de compétence de l'Etat non compensés, des réformes statutaires nationales, de l'évolution mécanique à l'ancienneté des effectifs (Glissement Vieillesse Technicité) l'effort de maîtrise des dépenses de personnel engagé depuis 4 ans a permis de contenir la hausse de ces dépenses et de les ramener au niveau du début de mandat (neutralisation faite des transferts de personnels à la Métropole), tout en développant les services proposés à la population, notamment en péri et extra-scolaire et menant des actions de dé-précarisation, de prévention de l'usure professionnelle, en accompagnant les cadres par l'école interne du management, en privilégiant la mobilité interne (plus de 50% des recrutements) et en développant la politique d'action sociale envers le personnel.

Cela se traduit également par notre implication dans la poursuite du développement de l'insertion (partenariat avec Pôle emploi pour promouvoir les emplois aidés), dans le cadre de l'engagement sur l'insertion des personnes handicapées et du plan triennal sur l'égalité femmes-hommes.

Cette année, deux sessions de sensibilisation à la lutte contre les discriminations ont été organisées. Une conférence dite « tuto » est prévue en janvier 2020 pour renforcer la prévention contre les discriminations au travail entre les femmes et les hommes.

Une action toute particulière de repérage et d'accompagnement des agents dans la maîtrise des savoirs de base (illettrisme et illettrisme) est également poursuivie de façon

particulièrement volontariste, avec le CNFPT, à laquelle la Métropole et d'autres communes du territoire se sont associées.

b. Les frais financiers

Pour l'exercice 2020, les frais financiers sont estimés à hauteur de 3,63 M€, contre 4,8 M€ au BP 2019, soit une baisse de -1,17 M€ (-24,29%).

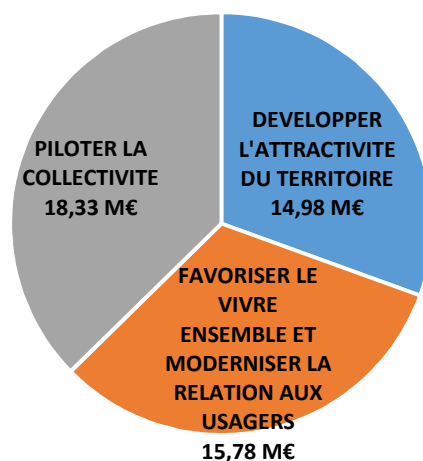
Ces crédits permettent à la fois de régler les intérêts des emprunts souscrits par la Ville mais également les intérêts générés par les outils de gestion de la trésorerie ainsi que l'ensemble des charges liées aux instruments de couverture souscrits par la Ville. Les recettes liées à ces instruments de couverture sont enregistrées dans les recettes de fonctionnement à la rubrique des produits financiers.

Cette contraction importante des frais financiers s'explique par le paiement en 2019 de la dernière échéance de la soulte versée à Natixis par la Ville (0,36 M€), au terme de 10 ans, à la suite d'une renégociation d'un emprunt toxique de type « snowball » particulièrement dangereux.

Cette évolution est également rendue possible grâce au maintien, à des niveaux très bas, des taux d'intérêt et au désendettement important poursuivi par la Ville au titre de l'année 2019. Cette prévision tient naturellement compte de l'emprunt conclu en 2019 avec La Banque Postale, de 6 M€, sur 15 ans (à *taux fixe de 0,73 % au cours des 10 premières années de remboursement puis avec un taux égal à Euribor 3 mois, assorti d'une marge de + 0,48 % sur les 5 dernières années du prêt*).

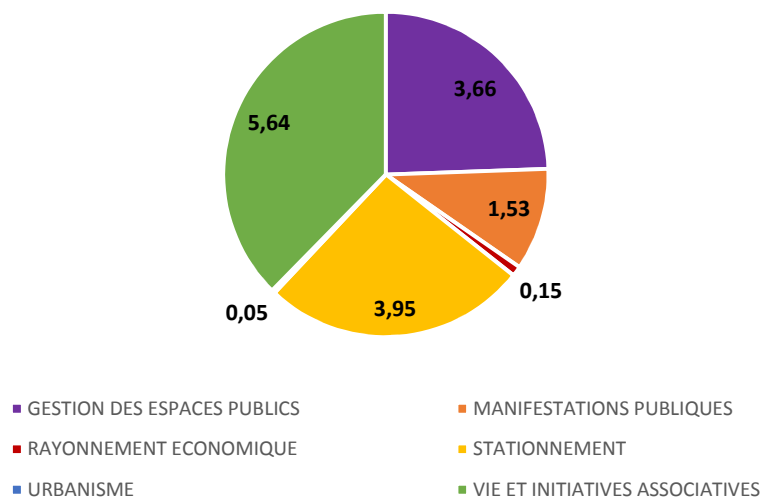
o **Autres charges de fonctionnement de la collectivité**

Les charges de fonctionnement de la collectivité proposées au BP 2020 se répartissent de la manière suivante entre les trois grandes politiques d'intervention définies par la Ville :



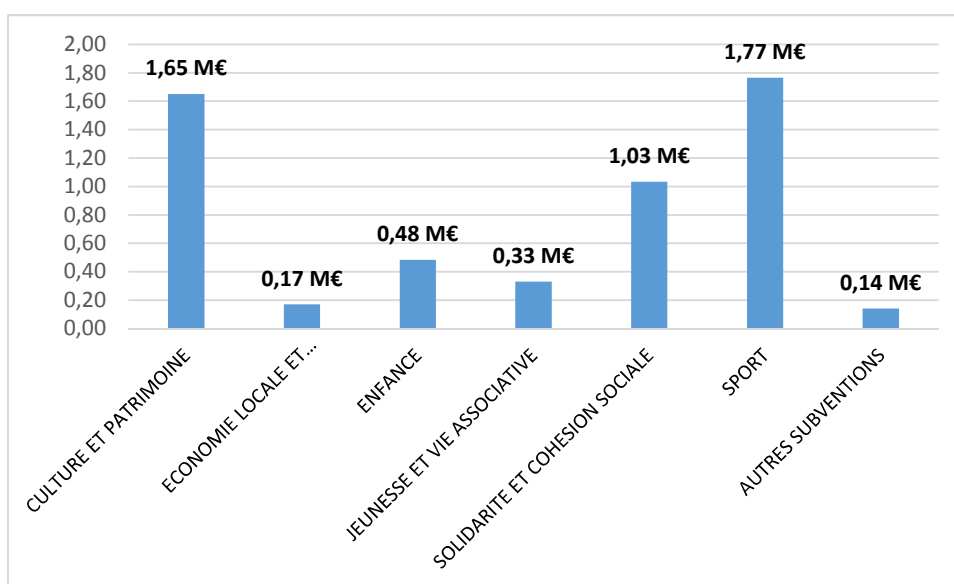
○ **Développer l'attractivité du territoire : 14,98 M€**

La ventilation des crédits de fonctionnement proposés dans le cadre du BP 2020 par grands secteurs d'intervention est la suivante :



- Vie et initiatives associatives : **5,64 M€** de crédits de fonctionnement sont inscrits au BP 2020 et comprennent le soutien aux associations (hors Armada) pour 5,58 M€, en hausse de 60 K€ par rapport à 2019, pour intégrer notamment une augmentation de la participation de la Ville aux crèches associatives de petite taille (+ 36 K€), fragilisées par le recul des financements de l'Etat et la CAF.

Voici, ci-après, la ventilation envisagée pour 2020 des subventions de fonctionnement par grande thématique :

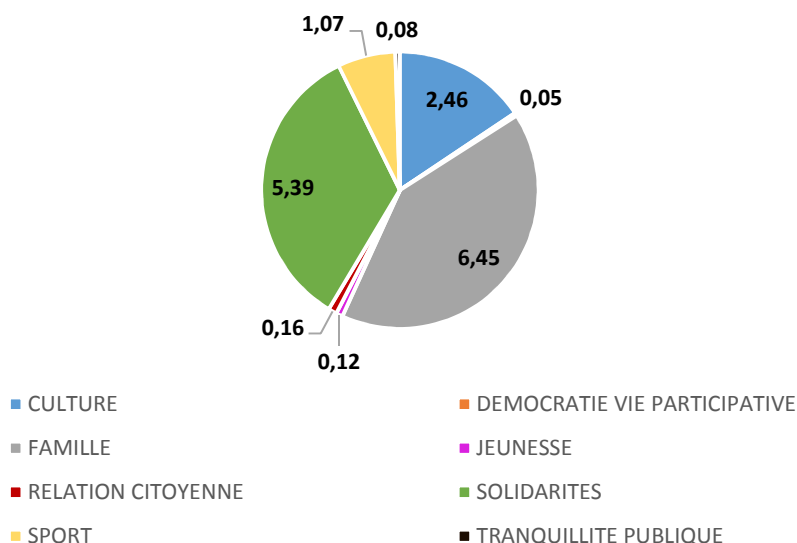


- La promotion du tissu associatif : 37,3 K€ sont inscrits pour organiser le forum des associations et 27 K€ pour le fonctionnement des maisons de quartier (fournitures, équipements et maintenance des bâtiments).
- Stationnement : 3,79 M€ de crédits sont proposés au BP 2020.
 Dans le cadre de la délégation de service public relative à la gestion du stationnement payant, la rémunération du délégataire¹ est estimée à 2,13 M€ au titre de l'année 2020 (dont 1,29 M€ au titre de la part fixe et 0,84 M€ au titre de la part variable calculée à partir des montants encaissés l'année précédente).
 Le montant du produit des forfaits post stationnement (FPS) collecté par le délégataire pour le compte de la Ville l'année N devant être reversé à la Métropole est estimé à 1,4 M€ pour l'année 2020.
 D'autre part, les frais d'envoi postal des FPS aux automobilistes n'ayant pas payé leur place de stationnement (frais d'envoi remboursés par ailleurs par le délégataire à la Ville) sont estimés à 0,25 M€.
- Gestion des espaces publics : 3,66 M€ de crédits sont inscrits au BP 2020, dont 2 M€ seront consacrés aux prestations d'entretien des espaces publics, y compris les espaces verts et 0,88 M€ destinés au renouvellement des matériels d'entretien et à l'achat des consommables nécessaires à cet entretien.
 0,45 M€ de crédits seront réservés au traitement des déchets.
 Les dépenses de maintenance courante des squares et jardins seront assurées à hauteur de 0,15 M€.
- Manifestations publiques : 1,53 M€
 Le budget consacré à la Foire Saint Romain est estimé à 0,84 M€ pour l'année 2020. Il comprend l'ensemble des dépenses qui seront consacrées à l'organisation de cet événement (sécurité, énergies et fluides, locations, matériel...).
 L'organisation de l'ensemble des autres manifestations organisées par la Ville – comme Rouen sur Mer et Rouen Givrée - bénéficiera d'un budget de 0,59 M€.
 Une participation de 100 K€ sera apportée par la Ville au GIP Normandie Impressionniste dont la prochaine édition se tiendra au printemps 2020.
 En parallèle de cet événement majeur du territoire normand, l'opération de la Ville, Rouen Impressionnée, sera à nouveau axée sur le street-art en proposant un parcours exceptionnel rive gauche et bénéficiera de 155K.
- Rayonnement économique : 0,15 M€ seront notamment consacrés à la redynamisation de l'économie locale et au développement des partenariats internationaux menés par la Ville.
- Urbanisme : 0,05 M€ sont destinés à l'entretien des terrains et friches abandonnés ainsi qu'aux contentieux engendrés par les abandons manifestes.

¹ Pour mémoire, il s'agit de la Société Publique Locale Rouen Normandie Stationnement (SPL RNS).

○ Favoriser le vivre ensemble et moderniser la relation aux usagers : 15,78 M€

La ventilation des crédits de fonctionnement proposés dans le cadre du BP 2020 par grands secteurs d'intervention est la suivante :



➤ Famille : 6,45 M€

- 4,33 M€ de crédits seront déployés au titre de la restauration collective, dont 4,01 M€ (montant parfaitement stable par rapport au montant voté au BP 2019) correspondant à la contribution de la Ville au Syndicat Intercommunal de Restauration de Bois – Guillaume et Rouen (SIREST) chargé de confectionner et livrer l'ensemble des repas destinés aux écoliers et aux enfants accueillis dans les centres de loisirs. La politique alimentaire demeure ambitieuse en offrant 62% de produits bio et durables, en luttant contre le gaspillage alimentaire et en servant un repas sans viande chaque jour.
- 1,94 M€ de crédits octroyés au fonctionnement des écoles et centres de loisirs : dont 0,46 M€ pour les écoles (achat de fournitures scolaires, de matériel pédagogique et de frais de transport), 0,48 M€ pour les actions périscolaires et les accueils de loisirs et 0,21 M€ consacrés à la maintenance courante des bâtiments scolaires et accueillant les centres de loisirs.
- 0,18 M€ de crédits seront consacrés aux structures de la petite enfance afin de les approvisionner en fournitures et matériels de puériculture mais également pour assurer l'entretien et la maintenance courante des bâtiments dédiés à la petite enfance.
- Un travail de simplification, de modernisation et de fluidification des relations entre les familles et les services municipaux sera initié. La direction des temps de l'enfant s'engagera dans une démarche qualité circonscrite en 2020 aux inscriptions à l'offre de services qu'elle propose aux familles.
- La Ville a obtenu en septembre 2019 la labellisation « Cité éducative » pour les hauts de Rouen. Ce dispositif mis en place par l'Education Nationale et le Commissariat Général à l'Egalité des Territoires vise à mieux coordonner l'ensemble des acteurs éducatifs et sociaux du territoire au service de la réussite éducative des enfants, de l'épanouissement des jeunes et de leur insertion socio-professionnelle. Outre la reconnaissance par les services de l'Etat de l'ambition que la Ville porte pour les Hauts de Rouen et des moyens qu'elle y alloue, ce label est assorti d'une enveloppe de subventions conséquente de l'Etat qui permettra d'amplifier les efforts déjà consentis par la Ville sur ce quartier en réseau d'éducation prioritaire renforcé. Des initiatives

comme le dispositif « parler bambin » dans nos crèches, les contrats locaux d'accompagnement scolaire ou des projets culturels et sportifs pourront être renforcés dans le cadre de la cité éducative.

Solidarités : 5,39 M€

La totalité des crédits de fonctionnement à destination du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) s'élève à 4,87 M€.

La subvention d'équilibre est inscrite à hauteur de 4,53 M€ et l'ensemble des prestations réalisées par les services de la Ville conformément aux termes contenus dans la convention de mutualisation entre les services de la Ville et du CCAS s'établit à 0,34 M€. Ces prestations, relatives à la maintenance des bâtiments et du matériel informatique, à la téléphonie, l'entretien des véhicules, seront refacturées au CCAS.

0,51 M€ de crédits seront consacrés à la politique sociale mise en œuvre directement par la Ville dont 0,31 M€ pour le Contrat de Ville, 56 K€ au bénéfice des personnes âgées et 0,13 M€ pour l'ensemble des autres thématiques sociales portées par la Ville.

En matière d'insertion, la Ville de Rouen sera en 2020 la première commune de Normandie à bénéficier du partenariat Citéslab, avec la Banque Publique d'Investissement. Cela permettra de dégager des financements complémentaires au « parcours 360° » qui propose une sortie positive dans l'année à près de la moitié des 250 personnes en insertion porteurs de projet professionnels inscrits dans ce dispositif.

Le soutien de la collectivité aux personnes en grande précarité se traduit évidemment par les services de domiciliation, d'accueil de jour à la Chaloupe et des douches municipales qui seront poursuivis en 2020. Au-delà, la Ville poursuit son action en faveur de ces personnes avec le Réveillon solidaire. Elle organise et soutient les initiatives publiques ou privées qui bénéficient à ces publics, à travers le label « Macadam », qui s'étendra, dès 2020, au-delà du festival du même nom dont elle avait pris l'initiative.

S'agissant des personnes âgées, la Municipalité maintiendra l'effort appuyé engagé de longue date et qui se matérialise par l'aide financière et matérielle apportée aux associations, à la Maison des aînés ainsi que par les services rendus dans les résidences pour personnes âgées et l'EHPAD La Pléiade.

➤ Culture : 2,46 M€

La subvention d'équilibre au budget annexe de l'Étincelle, théâtre de la Ville de Rouen, s'établit à 1,04 M€ au titre du BP 2020. Ce financement, stable par rapport à l'année 2019, permettra à la structure de présenter une offre culturelle de qualité.

Les bibliothèques municipales se voient attribuer un budget global de fonctionnement de 0,47 M€, dont 0,12 M€ au titre de la convention de gestion de la bibliothèque Simone de Beauvoir. 0,26 M€ de crédits permettront de renouveler les collections d'ouvrages (livres, bandes dessinées, DVD...) mis à disposition des usagers.

0,42 M€ de crédits seront consacrés à l'organisation notamment des manifestations culturelles comme les Méridiennes ou encore le Printemps de Rouen et près de 0,1 M€ seront dirigés vers la médiation et l'éducation artistique et culturelle.

0,13 M€ permettront d'assurer la gestion quotidienne et de mener les projets du Conservatoire (entretien des locaux, fournitures, équipements...).

Enfin, les crédits de maintenance et d'entretien courant des bâtiments sont inscrits à hauteur de 0,31 M€.

➤ Sports : 1,07 M€

Les crédits de fonctionnement alloués à la politique sportive de la Ville se déclinent en trois grandes rubriques :

- Maintenance et entretien des bâtiments sportifs 0,51 M€ y seront consacrés en 2020 ;
- Maintenance des terrains sportifs : 0,24 M€ de crédits permettront leur entretien en 2020 ;
- Fonctionnement et soutien à l'attractivité sportive : 0,32 M€ de crédits proposés dont 0,23 M€ dédiés spécifiquement à l'ensemble des fournitures, petits matériels et équipements permettant le fonctionnement des équipements sportifs et 0,09 M€ pour l'accompagnement et le développement des manifestations sportives.

➤ Relation citoyenne : 0,16 M€

Le bon fonctionnement de la compétence relative à la tenue de l'état civil dévolu à la Ville nécessite l'inscription de crédits pour favoriser l'accueil de la population dans les meilleures conditions possibles. 0,1 M€ de crédits permettront en 2020 d'acquérir l'ensemble des fournitures récurrentes nécessaire à la mission. 2020 sera l'année de déploiement d'une dernière série de services proposés aux usagers qui le souhaitent par voie de dématérialisation. Les crédits consacrés en 2020 permettront d'avoir atteint les objectifs de modernisation de la Relation Citoyenne fixés au Programme Relation Usagers lancé en 2015.

Des crédits (50 K€) doivent également permettre d'inhumer de manière décente les personnes dénuées de ressources.

Après la classification du Monumental dans la liste des cimetières remarquables d'Europe, au nombre de 4 en France, l'année 2020 permettra à la Ville d'entrer dans une réflexion et une action de mise en valeur de son patrimoine funéraire.

➤ Jeunesse : 120 K€ ventilés de la façon suivante :

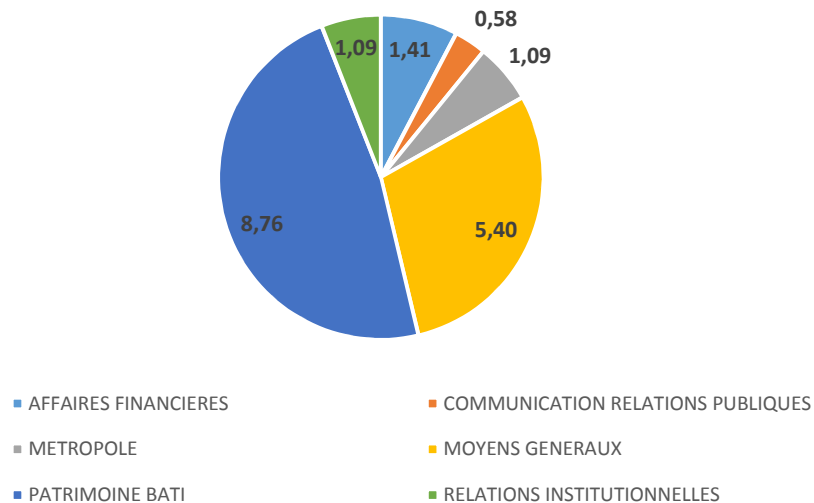
- Actions remplaçant les Contrats Partenaires Jeunes afin de substituer une offre à destination des enfants et des jeunes suite à l'arrêt par la CAF du dispositif : 35 K€
- Fonctionnement du Centre socio-culturel Malraux : 29 K€
- Actions citoyennes : 29 K€
- Animation de la vie étudiante : 27 K€.

➤ Tranquillité publique : 82,7 K€ de crédits inscrits pour permettre le fonctionnement de la vidéo-protection, la fourrière automobile et animale (animaux errants) ainsi que l'acquisition renforcée de fournitures, petit équipement et matériel pour la police municipale.

➤ Démocratie – vie participative : 50 K€ seront consacrés au suivi du plan de démocratie participative et à des dépenses d'entretien et de petits aménagements dans le cadre de la gestion urbaine de proximité.

○ **Piloter la collectivité : 18,33 M€**

La ventilation des crédits de fonctionnement proposés dans le cadre du BP 2020 par grands secteurs d'intervention est la suivante :



- Patrimoine bâti : **8,76 M€** de crédits de fonctionnement sont prévus pour permettre :
 - D'honorer les dépenses liées à la consommation des fluides pour l'ensemble des bâtiments et équipements municipaux (bâtiments administratifs, équipements sportifs, écoles, bibliothèques...) à hauteur de 6,42 M€. Ainsi, 2,72 M€ de crédits sont inscrits pour l'électricité (contre 3,15 M€ au BP 2019 soit une baisse de 0,52 M€), fruit des efforts combinés d'achat responsable et d'économies de consommations, comme les 1,7 M€ dévdlus aux combustibles (contre 2,10 M€ au BP 2019 soit une baisse de 0,4 M€), 0,79 M€ pour l'eau, 0,61 M€ pour le carburant des véhicules municipaux et 0,6 M€ pour le chauffage urbain ;
 - D'assurer la gestion du parc immobilier de la commune pour 1,57 M€. Ces crédits sont notamment destinés au paiement des impôts fonciers que la Ville est amenée à payer en tant que propriétaire pour 1,04 M€ ainsi qu'aux loyers et charges locatives pour les locaux loués à hauteur de 0,39 M€.
 - De prévoir la maintenance, les petits aménagements et la sécurité des bâtiments municipaux à hauteur de 0,77 M€, dont 0,43 M€ consacrés à l'entretien, la réparation et la maintenance des bâtiments et 0,35 M€ de crédits permettant l'achat des fournitures et pièces destinées à l'entretien par les équipes municipales.

- Moyens généraux : **5,40 M€** de crédits seront consacrés aux dépenses permettant le bon fonctionnement de l'ensemble des services municipaux.
 - Ainsi, 1,79 M€ seront dédiés à la gestion des systèmes d'information dont : 0,64 M€ à la maintenance des équipements informatiques, 0,5 M€ à la téléphonie ou encore 0,33 M€ de prestations dédiées à l'amélioration des usages, dans le cadre d'une offre élargie aux agents, permettant de doter

l'ensemble des personnels titulaires d'adresses mails et d'espaces de stockage de données et d'accompagner les usages élargis en mobilité au travail des agents (fonctions itinérantes et télétravail).

- 1,23 M€ seront destinés aux moyens logistiques alloués aux services municipaux comme l'entretien du parc automobile pour 0,64 M€, l'affranchissement du courrier pour 0,23 M€, le renouvellement des vêtements de travail pour 0,19 M€ ou encore le bon fonctionnement des archives pour 0,04 M€.
 - 1,01 M€ sont inscrits au titre des moyens juridiques, dont 0,82 M€ pour les assurances, 85 K€ au titre des honoraires et 65,4 K€ de frais de publicité et d'insertion liés aux marchés publics passés par la Ville.
 - 0,96 M€ seront déployés au bénéfice du développement de la politique de gestion des ressources humaines hors masse salariale. Ainsi, 0,4 M€ de crédits seront consacrés à la formation du personnel de la Ville, 0,07 M€ permettront de rembourser les frais de missions et de déplacement des agents. Le Comité des Œuvres Sociales Communal (COSC) se verra attribuer une subvention de 0,34 M€.
 - 0,33 M€ seront consacrés aux prestations de nettoyage des locaux municipaux ;
 - 0,06 M€ de crédits permettront de financer l'ensemble des démarches de certification « qualité » détenues par les services et de poursuivre le développement de la communication interne.
- Affaires financières : 1,41 M€ de crédits sont prévus pour financer l'ensemble des dépenses dites « financières » mais ne constituant pas de frais financiers ou des charges d'intérêt. Il s'agit notamment de l'ensemble des inscriptions prévues pour comptabiliser la constatation de créances irrécouvrables, l'annulation de titres de recettes émis sur exercices antérieurs, le paiement de la TVA pour certaines opérations particulières, le reversement de produits d'impôt ou encore des charges de gestion exceptionnelles...
- Métropole : 1,09 M€ de crédits sont inscrits au budget de la Ville pour permettre d'honorer des dépenses qui seront refacturées à la Métropole dans le cadre de la mise en œuvre des différentes conventions de gestion (concernant la Patinoire, la gestion des espaces publics, l'entretien du parc automobile...) conclues entre les deux collectivités. Il s'agit de dépenses de fluides, de maintenance, d'entretien, d'achat de matériels et fournitures (hors masse salariale).
- Relations institutionnelles : 1,09 M€ permettront le versement des indemnités, des cotisations sociales et de retraite des élus et le fonctionnement des groupes d'élus.
- Communication et relations publiques : 0,58 M€ et se décomposeront ainsi : 0,09 M€ pour l'organisation des opérations de relations publiques et 0,49 M€ au titre de la communication institutionnelle.

II. EVOLUTIONS DES NIVEAUX D'EPARGNE

Les propositions d'inscriptions budgétaires en recettes et en dépenses réelles de fonctionnement permettent de présenter un niveau d'épargne brute en nette évolution (+ 29,98 %), évolution s'expliquant par l'effet conjugué du dynamisme de la progression des recettes (+ 1,93 %) et de la diminution des dépenses de fonctionnement (- 1,26 %).

Les efforts budgétaires entrepris depuis le début du mandat permettent de présenter, dès le budget primitif, une épargne nette positive, confortant ainsi le rétablissement de la situation financière de la Ville.

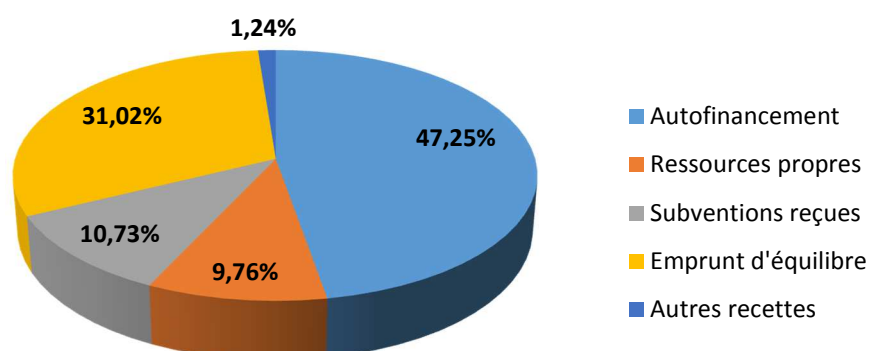
| | BP 2014 | BP 2015 | BP 2016 | BP 2017 | BP 2018 | BP 2019 | BP 2020 | % évolution |
|-------------------------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|----------------|
| Recettes réelles de fonctionnement | 167,75 | 166,95 | 150,16 | 153,87 | 155,52 | 156,39 | 159,41 | 1,93 % |
| Dépenses réelles de fonctionnement | 157,66 | 157,92 | 140,51 | 140,34 | 140,07 | 140,41 | 138,63 | -1,27% |
| Epargne brute | 10,09 | 9,03 | 9,65 | 13,53 | 15,46 | 15,98 | 20,78 | 30,07% |
| - amortissement capital de la dette | 16,69 | 16,89 | 17,29 | 17,49 | 17,58 | 16,76 | 16,93 | 1,00% |
| Epargne nette prévisionnelle | -6,6 | -7,86 | -7,64 | -3,96 | -2,12 | -0,79 | 3,85 | |

III. INVESTISSEMENT

1. Les recettes d'investissement 2020

Le financement des dépenses d'investissement au BP 2020 (hors mouvements financiers équilibrés en dépenses et en recettes d'investissement)² révèle un financement important par l'excédent de recettes dégagé au titre de la section de fonctionnement (47,25 %) :

| | BP 2020 |
|---------------------|----------------------|
| Autofinancement | 20 780 730,00 |
| Ressources propres | 4 293 880,00 |
| Subventions reçues | 4 717 838,00 |
| Emprunt d'équilibre | 13 640 989,00 |
| Autres recettes | 545 014,00 |
| TOTAL | 43 978 451,00 |



a. L'autofinancement

L'excédent (ou l'épargne brute) dégagé sur la section de fonctionnement et qui correspond à la différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles de fonctionnement s'élève à 20,78 M€ au BP 2020. L'autofinancement dégagé au budget primitif s'améliore de plus de 4,8 M€ (soit une progression de + 30,07 %) par rapport au BP 2019 (pour mémoire 15,98 M€).

Cet excédent permettra de financer plus de 47,25 % (contre 38% au BP 2019) des dépenses d'investissement proposées au titre de ce budget.

² Sont exclues les recettes d'ordre correspondant à des opérations patrimoniales, les recettes financières correspondant à la prise en compte des OCLT et les recettes relatives aux opérations sous mandat (opération d'investissement réalisée pour le compte d'un tiers et qui donne lieu à remboursement par ce tiers).

b. Les ressources propres

Les ressources propres sont des ressources définitives de la section d'investissement qui ne sont pas destinées à des dépenses d'investissement identifiées. Elles sont composées de dotations d'investissement versées par l'Etat (principalement le FCTVA³), mais également du produit de cessions immobilières.

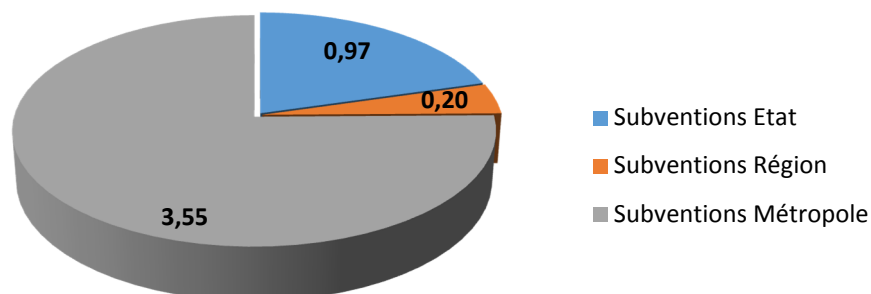
Au vu du volume des dépenses d'investissement réalisées au cours de l'exercice 2019, le montant du FCTVA que la Ville percevra en 2020 est estimé à 2,8 M€.

Le produit global que pourrait générer la vente d'actifs immobiliers au cours de l'année 2020 est estimé à 1,49 M€ et correspond aux cessions suivantes :

- 0,7 M€ pour la friche du Théâtre Duchamp Villon à Saint Sever,
- 0,47 M€ pour la rue du 74^{ème} Régiment d'Infanterie,
- 0,23 M€ pour le n°10 rue de Constantine,
- 0,1 M€ pour le n° 15 rue Léonard Bordes.

c. Les subventions d'investissement

4,72 M€ de recettes de subventions d'investissement sont inscrites au BP 2020.



Elles se décomposent de la façon suivante :

- Subventions en provenance de l'Etat : 0,97 M€ répartis comme suit :
 - 0,8 M€ correspondant au soutien exceptionnel de l'Etat (0,4 M€ en provenance de la Direction Régionale de l'Action Culturelle et 0,4 M€ au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local)) aux différentes opérations de rénovation menées par les services municipaux dans le cadre du plan de rénovation triennal des monuments historiques conclu entre la Ville, l'Etat et la Métropole ;

³ FCTVA : Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur ajoutée. Il s'agit d'un mécanisme forfaitaire de remboursement de la TVA acquittée par la collectivité, calculé à partir des dépenses réalisées par la collectivité l'année N – 1 au titre des études, travaux et acquisitions.

- 0,13 M€ correspondant au financement attendu en 2020 de la part de la Direction Régionale des Affaires Culturelles au titre du projet Bibliothèque Numérique de Référence ainsi qu'au titre du renouvellement du mobilier de la bibliothèque Saint Sever.
- Subventions en provenance de la Métropole : 3,55 M€ se décomposant ainsi :
 - 1 M€ de financement pour la mise en place des terrains synthétiques prévus par la Ville en 2020 ;
 - 2,91 M€ au titre du Fonds de Soutien aux Investissements Communaux (FSIC) instauré par la Métropole en 2016 pour lequel la Ville disposait d'un droit de tirage s'élevant à 10,2 M€. A ce jour, la Ville a déjà recouvré 2,8 M€ de recettes sur les 8 M€ du fonds qui lui ont été accordés.
Le montant de recettes inscrit au BP 2020 au titre du FSIC correspond au versement du solde de subventions déjà accordées et du versement des premiers acomptes des subventions qui pourraient être accordées à la Ville au titre de ce dispositif au cours de l'année 2020, dernière année de mobilisation du fonds par les communes membres de la Métropole.
- Subventions en provenance de la Région : 0,19 M€ correspondant au solde de la subvention accordée par la Région Normandie à la Ville dans le cadre du contrat de Métropole pour le financement des travaux réalisés au sein du stade Mermoz.

d. Autres recettes d'investissement

Conformément aux accords conclus entre la Ville et la Métropole, 545 K€ sont inscrits dans le cadre du remboursement par la Métropole de la part des emprunts liée au transfert de la compétence voirie.

e. L'emprunt d'équilibre

Le montant de l'emprunt nécessaire pour équilibrer le BP 2020 s'élève à 13,64 M€, en hausse de 2,3 M€ (soit + 20,28 %) par rapport à l'emprunt nécessaire pour équilibrer le BP 2019. Parallèlement, les dépenses d'investissement présentées au BP 2020 sont en hausse de 2,68 M€

L'emprunt d'équilibre demeure néanmoins inférieur au montant du capital de la dette (16,93 M€) qui sera remboursé au cours de l'exercice 2020. Pour la quatrième année consécutive la collectivité se désendettera à nouveau dès le budget primitif et devrait réduire son stock de dette de l'ordre de 3,29 M€.

De plus, cette autorisation d'emprunt maximale proposée au BP n'est en pratique jamais mobilisée en intégralité.

En effet, la reprise du résultat de l'exercice 2019 et les consommations de crédits de l'exercice 2020 permettront probablement lors des Décisions modificatives d'ajuster à la baisse ce montant d'emprunt d'équilibre et de diminuer de façon plus importante encore le niveau d'endettement de la Ville.

2. Les dépenses d'investissement :

La ventilation des dépenses d'investissement par grandes catégories de dépenses (hors mouvements budgétaires équilibrés en dépenses et en recettes d'investissement)⁴ est la suivante :

| | BP 2020 |
|--|----------------------|
| Remboursement en capital de la dette | 16 930 328,00 |
| Subventions versées | 1 409 374,00 |
| Dépenses d'intervention (travaux, équipements) | 25 638 749,00 |
| TOTAL | 43 978 451,00 |

a. Les subventions versées

Au titre des subventions et fonds de concours que la Ville attribuera en 2020 figurent notamment :

- Un acompte de la participation de la Ville au chantier d'extension et de rénovation de la patinoire (désormais transférée à la Métropole) soit 393 K€ pour 2020 – par le biais d'un fonds de concours versé au maître d'ouvrage ;
- Le reversement de subventions perçues initialement par la Ville à la Métropole au titre de l'aménagement des Quais Bas Rive Gauche pour 273 K€ ;
- L'attribution de compensation en investissement versée à la Métropole à hauteur de 371 K€ prenant en compte les transferts d'équipements intervenus en 2018 ;
- La subvention au bénéficiaire de Rouen Habitat pour un montant de 276 K€, correspond à l'étalement de la subvention versée dans le cadre du protocole CGLLS ;
- Un acompte de la participation par fonds de concours versée à la Métropole pour la construction d'une galerie d'exposition à l'École Supérieure d'Art et de Design le Havre – Rouen pour un montant de 57 K€ en 2020, qui contribuera au rayonnement artistique et culturel de cet établissement.

b. Le remboursement de l'emprunt

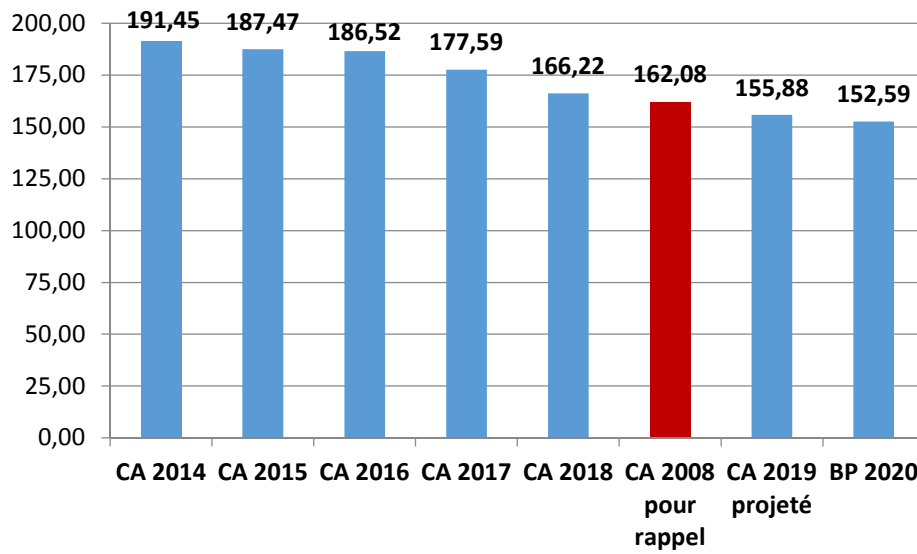
Le remboursement du capital de la dette est évalué à hauteur de 16,93 M€ en 2020, dont 16 M€ d'amortissement des emprunts long terme et 0,93 M€ correspondant aux baisses de plafond des ouvertures de crédit long terme renouvelable (OCLT), qui associent l'ouverture de droits de tirage assimilables à une ligne de trésorerie avec une possibilité de consolidation en emprunt à moyen ou long terme.

Le flux de dette de l'exercice 2020 correspondra donc in fine à la différence entre les emprunts nouveaux qui seront conclus dans l'année et ce montant de remboursement du capital.

Ce flux sera amené à évoluer en fonction de la reprise des résultats 2019 qui sera constatée en cours d'exercice 2020.

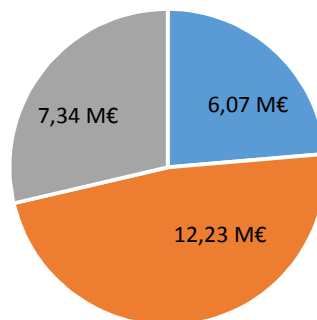
⁴ Sont exclues des dépenses d'investissement : les dépenses financières correspondant à la prise en compte des OCLT et les dépenses relatives aux opérations sous mandat

Evolution en M€ de l'encours de dette de la Ville :



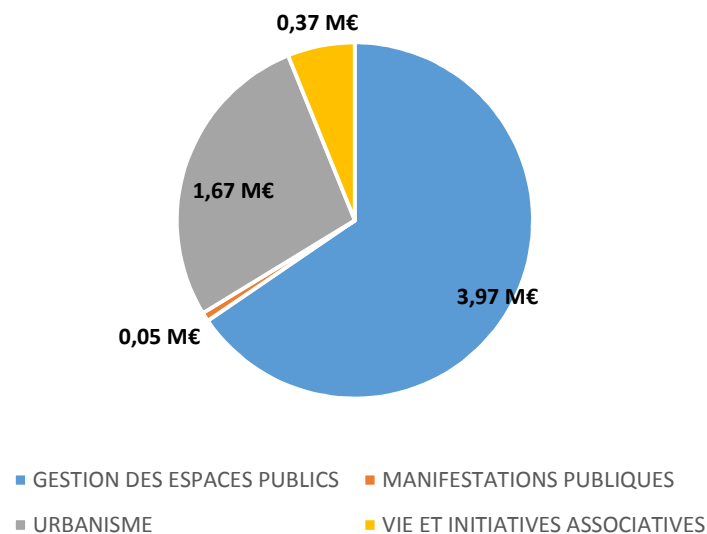
c. Les dépenses d'intervention (travaux, études, équipements) :

La répartition des crédits d'intervention s'élève à 25.638.749,00 € au BP 2020, en augmentation de 2,68 M€ par rapport au BP 2019 (+ 11,68 %). Ces crédits se répartissent de la façon suivante entre les trois politiques d'intervention :



- DEVELOPPER L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE
- FAVORISER LE VIVRE ENSEMBLE ET MODERNISER LA RELATION AUX USAGERS
- PILOTER LA COLLECTIVITE

○ Développer l'attractivité du territoire : 6 M €



Gestion des espaces publics :

- Travaux d'aménagement et d'entretien dans les squares et jardins pour 1,25 M€, dont 0,7 M€ permettront la revalorisation et la requalification des squares et jardins suivants : square Saint – Sever (tranche 1), abords Suzanne Lenglen, Rue Socrate, Jardin Chinois (phase 1), Jardins de l'Hôtel de Ville (tranche 1) et le Square Halbout (tranche 1).
85 K€ permettront de clore les travaux menés dans les serres du jardin des plantes, afin d'améliorer l'accueil du public et la médiation.
0,39 M€ permettront la plantation d'arbres et d'arbustes, le fleurissement de la Ville, ainsi que le bon entretien des fontaines et des jeux et agrés mis à disposition du public.
- Parc naturel urbain de Repainville pour 0,95 M€. Ces crédits sont destinés à la poursuite des travaux sur ce site avec la construction d'un mur végétalisé dont le but est d'atténuer le bruit de la circulation avoisinante et globalement mieux isoler ce site naturel de son environnement urbain.
- Entretien et aménagement des espaces publics pour 0,6 M€ : un quai amovible de déchargement des déchets pourra être installé sur le site d'Emendreville et un chariot élévateur pourra être acquis pour améliorer les conditions de travail et de sécurité des agents de la Ville. Par ailleurs, des nouveaux investissements seront consentis pour corriger les dysfonctionnements identifiés dans le cadre des audits propreté faits avec le référentiel de l'Association des Villes Propres Urbaines dont la Ville est adhérente : doublement des corbeilles dans les endroits les plus fréquentés, mise en place de « nudge » incitatifs, installation d'éteignoirs à cigarettes dans le cadre du « plan mégots »...
- Renouvellement des engins de mécanisation pour 0,71 M€. Ces crédits permettront de remplacer des engins de nettoyage (balayeuses et laveuses) indispensables à la disponibilité du parc.
- Renouvellement de petit matériel pour 0,19 M€.

Manifestations publiques : 50 K€ de crédits récurrents d'investissement sont proposés au BP 2020 pour permettre le renouvellement d'équipements et matériels indispensables à l'organisation des différentes manifestations se tenant sur le territoire de la Ville (barrières, sonorisation, estrades, podiums...).

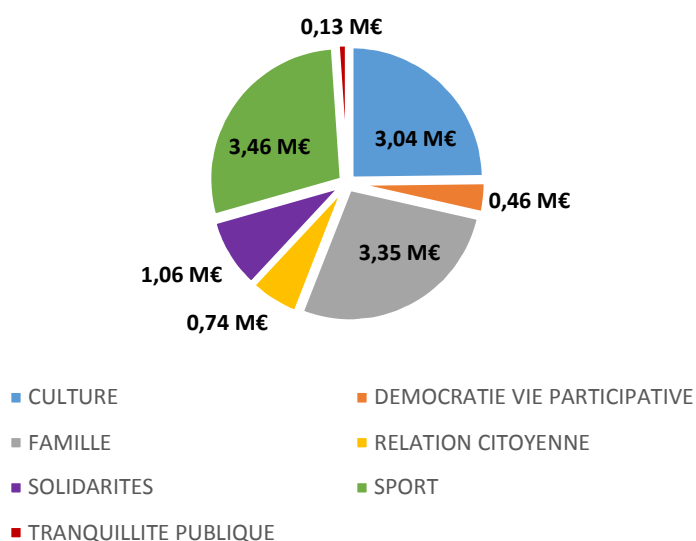
Urbanisme : 1,67 M€ de crédits d'investissement sont inscrits au BP 2020. Ils seront consacrés :

- Au Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) : 1,06 M€ de crédits sont inscrits au BP 2020, dont 0,64 M€ seront consacrés aux études de programmation (0,4 M€ pour les écoles, 0,1 M€ pour les études de maîtrise d'œuvre et 0,1 M€ pour une étude urbaine et une assistance à maîtrise d'ouvrage pour la stratégie commerciale). 0,37 M€ seront consacrés à des travaux d'étude pour la démolition de l'ancienne piscine Salomon, en lien avec le fonds friches (convention Région/EPFN).
- Aux programmes d'acquisition foncière pour 0,46 M€. Ces crédits permettront l'acquisition en VEFA auprès de Nexity d'un lot (pour le relogement du centre d'appel) dans le cadre du programme immobilier rue du 74^{ème} Régiment d'infanterie (0,24 M€), le rachat progressif auprès de l'EPF Normandie de l'îlot 81 de la ZAC Luciline (0,12 M€) et la résorption des friches dans le cadre des procédures d'abandon manifeste (0,1 M€).

Vies et initiatives associatives : 0,37 M€ de crédits d'investissement sont prévus au BP 2020, dont 0,2 M€ seront consacrés à la sécurité-maintenance et à l'aménagement des maisons de quartier et des bâtiments à vocation socio-culturelle et à destination de la jeunesse.

Un budget de 0,16 M€ permettra de doter le centre Malraux d'un espace d'accueil pour les familles (50 K€) et d'aménager un espace spécifique à la pratique de la musique (110 K€).

- o **Favoriser le vivre ensemble et moderniser la relation aux usagers : 12, 2M €**



Sport : 3,46 M€ de crédits d'investissement seront consacrés aux infrastructures sportives en 2020.

Au-delà de l'entretien courant des terrains de sport (0,26 M€) et de l'aménagement et maintenance des bâtiments sportifs (0,7 M€), des crédits sont prévus pour :

- La rénovation de deux terrains synthétiques à Grammont et Salomon : 1,8 M€. Les études se poursuivront par ailleurs pour la réalisation d'une pelouse mixte au stade Mermoz.

- Le lancement des travaux de réfection de la piste d'athlétisme du stade Lemire à la petite Bouverie : 0,4 M€, une autorisation de programme d'un montant d'1,2 M€ étant ouverte pour financer l'intégralité des travaux;
- La programmation d'études pour le remplacement de l'éclairage et de la couverture de la petite Bouverie (50 K€) ainsi que pour la rénovation énergétique et la ventilation de la piscine Boulingrin (80 K€).

Famille : 3,35 M€ de crédits d'investissement sont programmés en 2020 pour les infrastructures dédiées à la famille.

- Petite enfance : 0,25 M€ de crédits seront consacrés aux bâtiments dédiés à la petite enfance, pour l'acquisition de mobilier, d'équipements électroménagers et les travaux de maintenance et de sécurité. La section des Papillons de la crèche Pierre de Lune sera rénovée au cours de l'année à venir : 0,14 M€ sont prévus à cet effet.
- Ecoles, accueils de loisirs et offices : 2,93 M€ inscrits en 2020 pour :
 - o Le renouvellement de mobilier et matériels dans les offices : 0,16 M€ ;
 - o Les travaux au sein des bâtiments scolaires : 2,93 M€ dont :
 - 1,12 M€ consacrés aux travaux récurrents de maintenance, de sécurité et de gros aménagements (remplacement des SSI, des éclairages, des systèmes de PPMS...);
 - 0,73 M€ doivent permettre l'aménagement du 2^{ème} étage de l'école Pouchet – Graindor afin d'augmenter la capacité d'accueil de cet établissement ;
 - Des travaux importants seront également réalisés dans les écoles Balzac (extension du nombre de classes) et Legouy (sanitaires) pour un montant global de 0,28 M€ ;
 - Poursuite de la rénovation des cours d'écoles avec un budget de 0,45 M€. Ainsi les cours des écoles Anatole France et les Sapins maternelles seront reprises en 2020. Les deux dernières cours dépourvues de préaux s'en verront également équipées.
 - Faisant suite à l'effort mené en 2019 pour équiper les classes de cycle 3 de kits numériques (Vidéoprojecteurs Interactifs, tablettes, PC portables et logiciels associés) à hauteur de 374 € pour équiper 26 écoles et 52 classes, l'année 2020 sera destinée à faire le bilan des usages numériques pédagogiques pour lesquels l'Education Nationale assurera un accompagnement à la fin de l'année scolaire 2019-2020. Dans ce cadre, une enveloppe de 120 K€ est prévue afin de compléter le déploiement suite aux ouvertures de classe de cycle 3 et de maintenir et moderniser l'existant (réseau, serveurs).

Culture : 3,04 M€ de crédits d'investissement sont prévus en 2020 et seront consacrés :

- A la poursuite du plan triennal de rénovation du patrimoine historique, avec un budget d'1,36 M€ ; dont les crédits vont permettre de finaliser la rénovation de la couverture de l'église St Vivien, de la Tour Saint André, la chapelle Grammont, de la porte Guillaume Lion et de la couverture de la Madeleine.
- A la maintenance et aux travaux de sécurité dans les bibliothèques, les autres monuments historiques ainsi que les bâtiments culturels pour 0,64 M€ ;
- A des travaux d'ampleur pour renforcer la structure et l'étanchéité de la bibliothèque du Châtelet (0,24 M€) et pour le démarrage des travaux de couverture du musée industriel Expotec (0,7 M€) ;
- A des études (100 K€) pour le remplacement du réseau de chauffage, la couverture ainsi que le désamiantage du Conservatoire ;
- Dans l'optique de la célébration du bicentenaire de la naissance de l'écrivain Gustave

Flaubert en 2021, des travaux de rénovation du Pavillon Flaubert (0,19 M€) seront effectués en 2020 ;

- Au renouvellement du mobilier de la bibliothèque Saint Sever (0,24 M€);
- Au remplacement d'instruments de musique (pianos) au sein du Conservatoire pour 50 K€.
- Dans le cadre de la politique culturelle, **le chantier de rénovation et la mise en accessibilité du cinéma Omnia** sera lancé courant 2020 pour une durée de 18 mois.

Solidarités : 1,06 M€ seront consacrés à cette thématique en 2020.

- Accessibilité : 0,72 M€ de crédits inscrits au BP 2020 permettront la poursuite de travaux de mise en accessibilité de certains groupes scolaires et d'équipements sportifs tels que prévu initialement dans l'Agenda d'Accessibilité Programmée adopté par la Ville en 2016 et mis en œuvre avec dynamisme depuis lors. Ainsi, sur les 3 M€ de crédits à programmer sur la période 2019 – 2021 au titre d'une gestion pluriannuelle, 1,65 M€ ont été votés en 2019, 0,72 M€ sont proposés cette année, le solde soit 0,63 M€ sera lui programmé en 2021. Ce montant pourra être amené à évoluer pour tenir compte des décalages de travaux qui pourraient intervenir.
- Sécurité – maintenance des résidences autonomie et des équipements de cohésion sociale : 0,34 M€ y seront consacrés dont 0,23 M€ destinés à l'aménagement de la Maison du plateau.

Relations citoyennes : 0,74 M€ sont inscrits au BP 2020 pour permettre la poursuite des travaux débutés dans les cimetières de la Ville et l'entretien et la végétalisation de ces derniers.

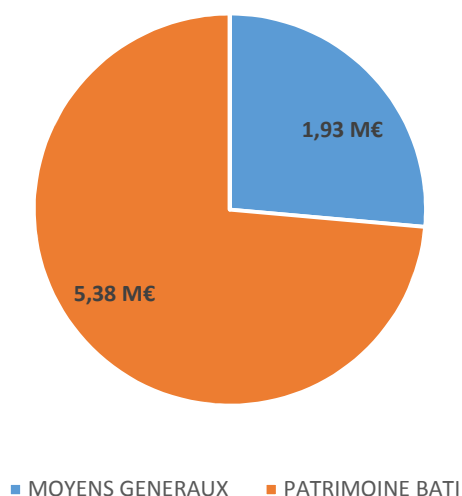
15 K€ seront utiles à l'acquisition de petit matériel dans le cadre de l'organisation des élections municipales.

Démocratie participative : 0,46 M€ de crédits d'investissements inscrits au BP 2020 dans le but de :

- Poursuivre la démarche de gestion urbaine de proximité engagée sur différents quartiers : 100 K€ y seront consacrés en 2020;
- Financer les projets retenus dans le cadre du budget participatif citoyen : 356 K€ permettront notamment la réalisation des Oasis urbaines et serres de rue (100 K€), de l'aménagement du poumon vert à Saint Exupéry (95 K€), du cheminement pour tous au jardin des plantes (120 K€).

Tranquillité publique : 0,13 M€ de crédits d'investissement inscrits au BP 2020 permettront la mise en service de 4 nouvelles caméras de vidéo-protection, notamment place de la croix de Pierre et sur le site de Repainville (80 K€) et le renforcement de l'équipement de sécurité (gilets pare – balles, caméras piétons pour sécuriser les interventions...) pour les agents de la police municipale.

○ **Piloter la collectivité : 7,3 M€**



Patrimoine bâti : 5,38 M€ de crédits d'investissement inscrits au BP 2020, se déclinant en deux axes :

- Economies d'énergie : **3,24 M€** seront consacrés en 2020 aux travaux d'économies d'énergie dans les bâtiments municipaux. Ces crédits permettront notamment de poursuivre le remplacement des menuiseries de l'Hôtel de Ville pour 1,9 M€, et d'achever ainsi cet ambitieux programme, cofinancé, fin 2020. Près de 0,9 M€ de crédits seront consacrés au remplacement des menuiseries et couvertures dans les écoles municipales, dont la 3^{ème} tranche de remplacement sur l'école Debussy, la poursuite de l'opération sur l'école Pasteur et le démarrage de l'école Balzac.
- Sécurité-maintenance des bâtiments municipaux : **2,14 M€** de crédits sont prévus pour la démolition et la remise en état des bâtiments (dont le mur mitoyen entre une maison d'habitation et la Poste avenue de Caen - 0,52 M€), l'achat de matériels et outillages techniques pour les ateliers municipaux (20 K€), le remplacement des extincteurs (50 K€) et l'ensemble des travaux d'aménagement, de maintenance et d'entretien sur les bâtiments municipaux (1,55 M€). A ce titre, 0,37 M€ de crédits sont réservés aux travaux préconisés par le CHSCT et 0,25 M€ seront consacrés à la dernière phase de mise en œuvre du compartimentage pare feu de l'Hôtel de Ville.

Moyens généraux : 1,93 M€ de crédits d'investissement inscrits au BP 2020 pour :

- La gestion des systèmes d'information : **1,26 M€** destinés à hauteur de 0,61 M€ au financement des nouveaux projets techniques et fonctionnels lancés en 2020. Parmi les projets d'envergure à lancer figurent la migration de l'outil de la gestion des temps, l'évolution du système informatique des piscines ou encore la refonte du système informatique de gestion des bibliothèques. 0,65 M€ de crédits permettront le financement des dépenses récurrentes permettant de maintenir un parc matériel et logiciel opérationnel. Un budget de 0,5 M€ sera consacré au renouvellement des postes de travail, des outils bureautiques et des serveurs.
- Les moyens généraux : **0,60 M€** consacrés à hauteur de 0,41 M€ au renouvellement du parc automobile de la Ville et notamment des véhicules utilitaires. 0,13 M€ de crédits permettront d'entreprendre les grosses réparations des véhicules municipaux. Le mobilier usagé pourra également être remplacé à hauteur de 39 K€.

- L'adaptation des conditions de travail : 80 K€ de crédits permettront d'adapter les mobiliers et les équipements informatiques, dans le cadre de la politique d'amélioration des conditions de travail des agents, poursuivie par la Ville.

CONCLUSION :

La bonne gestion de notre collectivité tout au long des dernières années nous amène aujourd'hui à présenter un budget consolidé avec un niveau d'investissement significatif.

L'important désendettement opéré nous met aujourd'hui en situation de disposer d'une épargne conséquente et donc d'une réelle capacité d'auto financement des investissements !

Tous les services et tous les agents de la ville ont contribué à parvenir à ce résultat, qu'ils en soient particulièrement remerciés.

Cette situation traduit deux volontés :

- d'une part celle de renouer avec des équilibres budgétaires satisfaisants afin d'assurer l'avenir en retrouvant une capacité d'investissement
- d'autre part de poursuivre le développement des politiques publiques traduisant l'engagement fondamental de notre majorité : solidarité et amélioration de la vie de chacune et chacun dans un espace urbain soucieux de la préservation de notre environnement et contributeur à sa mesure à celle de notre planète.

Rappelons enfin que malgré les contraintes budgétaires fortes que nous avons connues, le territoire n'avait jamais connu autant d'investissements publics que durant cette mandature ! L'action de notre exécutif s'est en effet également traduite à travers des projets majeurs conduits dans le cadre intercommunal avec des investissements en faveur de la transformation de notre ville, la mise en place d'un nouveau transport en commun et une attention particulière au développement de l'attractivité de notre capitale comme en témoigne par exemple la restauration de l'aitre St Maclou, mêlant fierté des rouennais et attrait touristique.